

----- Message transféré -----

Sujet :Procédure de destitution d'Emmanuel Macron

Date :Mon, 4 Feb 2019 16:21:46 +0000

De :xxxxx

Pour :m.vaspart@senat.fr <m.vaspart@senat.fr>

Copie à :article68@upr.fr <article68@upr.fr>

Monsieur le Sénateur,

Le « Traité d'Aix-la-Chapelle » signé le 22 janvier 2019, est le 14^{ième} acte de violation ou manquement au respect de la Constitution perpétrés par le Président Macron. Violation majeure de la Constitution puisque ce traité met en péril la Souveraineté et la Sécurité Nationale. N'est-ce pas là un acte flagrant de Haute Trahison ?

Chaque Parlementaire doit maintenant faire le choix de son avenir et celui de sa Famille : Traître ou Patriote ?

Je vous demande de ne pas être complice de la destruction de notre pays la FRANCE.

Aussi, je vous prie de trouver de nouveau en pièce jointe ma lettre vous demandant de lancer au Sénat la procédure de destitution d'Emmanuel Macron. Destitution impérieuse au vu de cette dernière violation de la Constitution que représente la signature du traité d'Aix-la-Chapelle avec l'Allemagne.

Veuillez trouver aussi en pièce jointe le dossier justificatif de la demande de DESTITUTION du Président, mis à jour le 24 décembre 2018 par l'adjonction de "deux nouvelles violations majeures de la Constitution", et en faire bonne lecture.

Faites comme Franck MARLIN, Député LR de l'Essonne, montrez que vous ne serez jamais « traître à la Nation ».

Dans l'attente de votre prompt action pour le bien de la France que vous aimez et la République que vous ne pouvez trahir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes salutations républicaines.

xxxxx